

Délibération du Conseil municipal

Du 5 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 077-217702570-20251205-70_2025-DE

Date de convocation :
28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq décembre, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

En exercice : 27

Présents : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - M. Romain SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD - M. Laurent COURTIAT - M. Sébastien COSTARD - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE - Mme Brigitte DA SILVA - Mme Sylvie FOUGERAY - Olivier GANDAR - Mme Auziria MENDES - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Jeanine TURLURE.

Pouvoirs : Mme Catherine BEGUIN à M. Maxence GILLE - M. Pierre COURTIER à M. Daniel SEVILLANO - M. Cyril DEBOOSERE à Mme Nathalie COUILLARD - Mme Clarisse NOEL à M. Laurent COURTIAT

Absents excusés : Mme Karine ROUSSET - M. Jean-Michel LEMSEN

Absents : M. Fabrice DELARGILLIERE - Mme Ndeye DIA BRANDONE - Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI

M. Daniel SEVILLANO a été élu secrétaire de séance.

N° de délibération :

70-2025

Objet :

Projet d'investissement : Crédit d'un aménagement paysagé pour créer le parc du moulin – demande de Toute subvention d'Etat

Le Conseil Municipal de Lizy-sur-Ourcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dotations d'investissement permettant le financement de projets locaux Toute Subvention d'Etat), à savoir :

- **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans la limite de 80 % du montant HT et de 300 000 € maximum,
- **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans la limite de 80 % du montant HT et de 400 000 € maximum,

Région Plan Vert,

Considérant les désordres constatés sur la toiture végétalisée de la mairie annexe, laquelle présente des fuites nécessitant une recherche préalable et des travaux de réparation, voire le remplacement complet de la toiture ;

Considérant que l'accès à cette toiture doit être mis aux normes de sécurité afin de permettre les interventions de maintenance ;

Considérant que la Maison des Boulistes, située place de la République, présente également une toiture en tuiles devenue poreuse et fuyarde, imposant son remplacement intégral ;

Considérant l'urgence d'intervenir pour préserver le patrimoine communal, assurer la sécurité des usagers et éviter une aggravation des dommages ;

Considérant que la commune peut solliciter une subvention afin de financer ces travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

Article 1 – Validation du programme de travaux

Le Conseil municipal approuve le programme de travaux suivant :

- **Mairie annexe :**

Recherche de fuite : **990,00 € HT** (1 188,00 € TTC)

Travaux de réparation ou remplacement de la toiture végétalisée : **94 208,67 € HT** (113 050,40 € TTC)

- **Maison des Boulistes :**

Remplacement de la toiture tuiles : **30 462,85 € HT** (36 555,42 € TTC)

- **Coût total des travaux : 125 661,52 € HT, soit 150 793,82 € TTC.**

Article 2 – Demande de subvention

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention d'Etat pour financer ces travaux, à hauteur de 80% du montant HT soit : **87 963,064€.**

Article 3 – Engagement financier de la commune

La commune s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir la part restant à sa charge.

Article 4 – Autorisation donnée au Maire

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document, demande, convention, devis ou acte afférent à ce dossier, ainsi qu'à engager les consultations ou marchés nécessaires à la réalisation des travaux.

Article 5 – Exécution de la délibération

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 5 décembre 2025,

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de
séance,
M. Daniel SEVILLANO

